

BÂTIMENT D'ACTIVITES LOGISTIQUE SALON DE PROVENCE

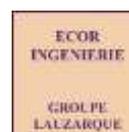


NOTE TECHNIQUE

15 juin 2017



Enedis - Direction Technique
Département Postes Source
Aix en Provence



Pantin Logistique – Bâtiment 7 – Etage 1B
110 Bis, Avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN
Tél. : 01.48.40.04.59 // Fax : 01.48.40.25.90

1 | PREAMBULE

La société AVIVA REAL ESTATE INVESTOR est propriétaire d'un terrain sur lequel elle a une plate-forme logistique classée au titre des ICPE. ENEDIS souhaite acquérir une partie du terrain pour construire un poste de transformation électrique 225 000 / 20 000 volts. Ce site comprendra notamment un Poste Sous Enveloppe Métallique (PSEM) abritant les équipements 225 000 volts, un pylône du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), 3 transformateurs dans des loges et des bâtiments techniques.

La société ECOR INGENIERIE, missionnée par ENEDIS a modélisé, en considérant les futures limites de propriété ;

- les flux thermiques du bâtiment ICPE dans l'état actuel
- les flux thermiques du bâtiment ICPE en considérant un écran thermique 2h sur la façade EST
- les flux thermiques des loges transformateurs

2 | OBJET DE LA NOTE TECHNIQUE

Ce document est une note technique destinée à être annexée au formulaire d'examen au cas par cas en application des articles R.122-2 et R.122-3 du Code de l'environnement.

Cette note succincte expose les éléments suivants :

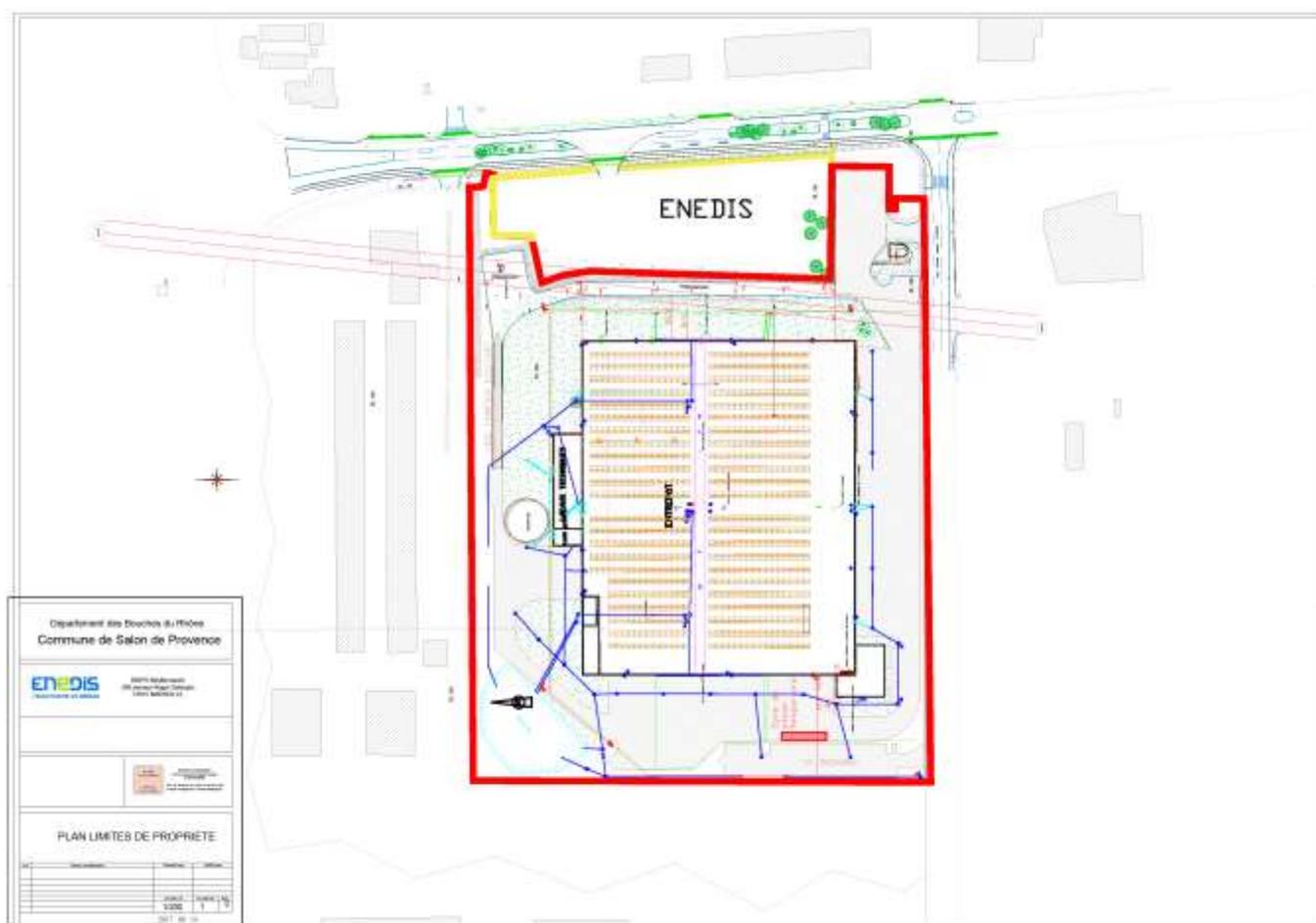
- la nature de l'aménagement prévu qui ramène les distances d'effet en deçà de la nouvelle limite de propriété ainsi que les modélisations des flux associées.
- les limites de propriété de l'ICPE modifiées (le poste de transformation se situera en dehors de ce périmètre)
- la distance entre l'entrepôt et la nouvelle limite de propriété, qui sera supérieure à 20m.
- la procédure de porté à connaissance des modifications de l'arrêté portant enregistrement de l'exploitation de l'ICPE.

3 | DESCRIPTION

Le bâtiment logistique ICPE actuel dispose d'un sous-bassement béton coupe-feu 2h de 2m de haut et le reste de la façade est en panneaux de bardage.

Les modélisations FLUMILOG montrent le flux thermique généré par un incendie dans l'entrepôt

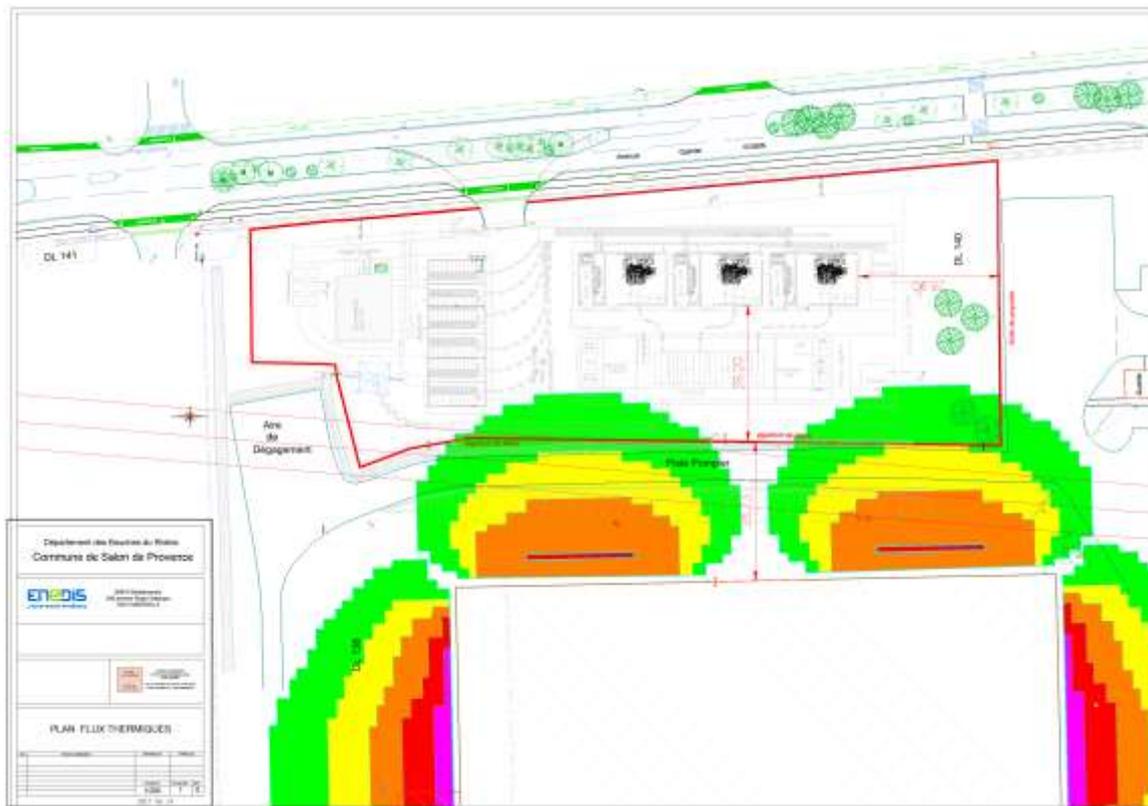
- L'aménagement prévu pour limiter les flux thermiques est la réalisation d'un flocage de la paroi sur la hauteur de la façade au-dessus des soubassements béton pour avoir un écran thermique 2h. Une autre solution ayant les mêmes effets pourra être envisagée.
- Les nouvelles limites de propriétés de l'ICPE sont notées en rouge sur le plan suivant, celle du terrain ENEDIS en JAUNE



- La distance entre l'entrepôt ICPE et la nouvelle limite de propriété sera de 26m au point le plus proche, et donc supérieure à 20 m.

4 | RESULTATS des MODELISATIONS

- les flux thermiques du bâtiment ICPE dans l'état actuel



Les iso-contours vert représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (3 kW/m²).

Les iso-contours jaune représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (5 kW/m²).

Les iso-contours orange représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (8 kW/m²).

Les iso-contours rouge représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (12 kW/m²).

Les iso-contours violet représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (15 kW/m²).

Les effets de 3kW/m² sortent des limites du site.

- les flux thermiques du bâtiment ICPE en considérant un écran thermique 2h sur la façade EST



Les iso-contours vert représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (3 kW/m²).

Les iso-contours jaune représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (5 kW/m²).

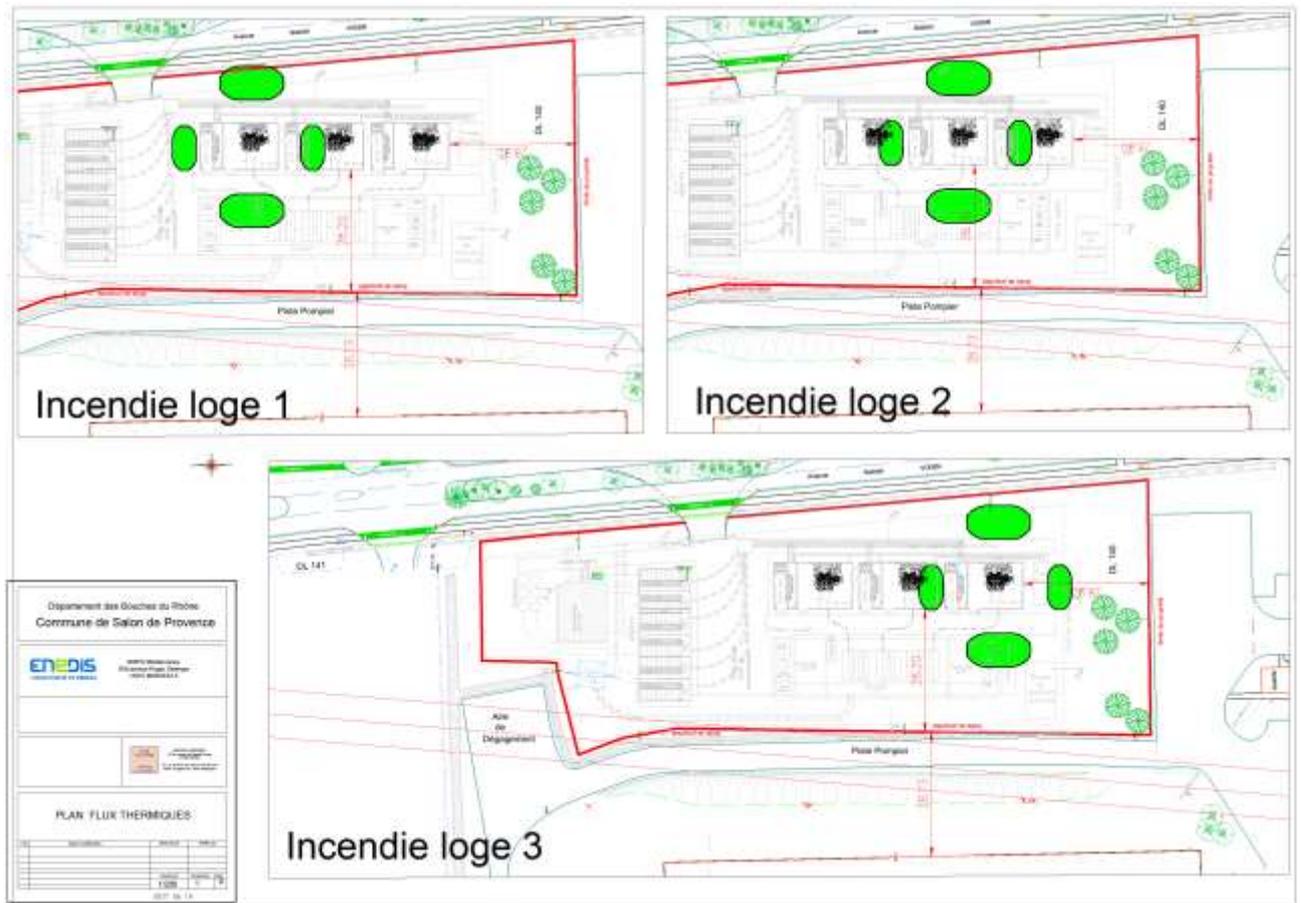
Les iso-contours orange représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (8 kW/m²).

Les iso-contours rouge représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (12 kW/m²).

Les iso-contours violet représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (15 kW/m²).

Aucun effet ne sort des limites du site.

- les flux thermiques des locaux transformateurs



Les iso-contours vert représentent les flux thermiques au seuil des effets irréversibles (3 kW/m²).

Aucun effet ne sort des limites du site.

5 | CONCLUSIONS

Les nouvelles limites de propriété de l'ICPE prévues au chapitre 3 permettent de limiter le seuil des effets irréversibles (3 kW/m²) en cas d'incendie à l'intérieur du site ICPE.

Au regard de ces modélisations, il conviendra de déposer un porté à connaissance par l'exploitant de l'ICPE. Il devra être déposé au moment de la vente, les limites de propriété étant modifiées.

Ce porté à connaissance devra reprendre les éléments suivants :

1. Décrire les travaux d'aménagement de la façade EST du bâtiment en écran thermique 2h pour respecter les distances de flux thermique vis-à-vis des ICPE en intégrant les nouvelles limites de propriété.
2. Présenter un plan avec les nouvelles limites de propriété, faisant apparaitre la distance entre l'entrepôt et la nouvelle limite de propriété de 26m minimum.

Le futur site ENEDIS ne sera pas soumis au régime des ICPE. Il ne nécessite pas d'une autorisation à ce titre et d'une évaluation environnementale au cas par cas.

A titre informatif et préventif, les modélisations de feu des transformateurs ont été réalisées pour connaître le flux thermiques au seuil des effets irréversibles (3 kW/m²). La conclusion de ces modélisations est que le flux thermique n'atteint pas les limites futures du site ICPE.